



Demande de renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation

Identification du demandeur	
Nom	
Adresse	
# de téléphone	
Courriel	
Date de la demande	
# de permis ou de certificat d'autorisation	

Description des travaux		
Adresse		
# lot		
Début des travaux :	Fin des travaux :	Valeur (\$) :
Nom de l'entrepreneur (si applicable) :		
Descriptions des travaux à terminer :		

Règlementation

Le délai maximal pour terminer les travaux dans le cas d'un renouvellement est de 6 mois pour un permis et de 3 mois pour un certificat d'autorisation.

Le permis de construction peut être renouvelé une seule fois, au terme du délai prescrit pour la période supplémentaire inscrite au présent tableau. Le requérant doit, pour se prévaloir de la possibilité de renouvellement, faire une demande par écrit au fonctionnaire désigné 0 jours suivant l'expiration du délai indiquant l'objet de la demande, les travaux visés ainsi que les raisons de la demande. Les frais exigés pour la demande de renouvellement doivent avoir été payés avant le renouvellement du permis.

Un certificat d'autorisation accorde à son titulaire le délai prescrit au tableau du présent article pour procéder aux interventions ou aux travaux qui y sont décrits. Le certificat d'autorisation ne peut être renouvelé sauf indication contraire au présent tableau. Pour le renouvellement, le requérant doit faire une demande par écrit au fonctionnaire désigné 30 jours suivant l'expiration du délai indiquant l'objet de la demande, les travaux visés ainsi que les raisons de la demande.

Dans le cas où les travaux ou les interventions visés n'ont pas été réalisés à l'intérieur du délai prescrit, une nouvelle demande de certificat doit être déposée par le requérant.

Une copie de la réglementation vous est donnée lors de votre demande.

Signature en lettres moulées : _____

Signature : _____

Date (JJ/MM/AAAA) : ____/____/____